



POUVOIR JUDICIAIRE

C/11132/2022

ACJC/1611/2024

ORDONNANCE

DE LA COUR DE JUSTICE

Chambre civile

DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Entre

Monsieur A_____, domicilié _____ [GE], appelant d'un jugement rendu par la 12ème Chambre du Tribunal de première instance de ce canton le 21 août 2023, représenté par Me Sandy ZAECH, avocate, TerrAvocats Genève, rue Saint-Joseph 29, case postale 1748, 1227 Carouge,

et

Madame B_____, domiciliée _____ [GE], intimée, représentée par Me Bénédicte AMSELLEM-OSSIPOW, avocate, Sautter 29 Avocats, rue Sautter 29, 1205 Genève.

La présente ordonnance est communiquée aux parties par plis recommandés du 16 décembre 2024

Vu la procédure;

Attendu que les enfants des parties, à savoir C _____, née le _____ 2005, et D _____, né le _____ 2010, ont tous deux manifesté le souhait d'être entendu par la Cour de céans dans le cadre du divorce de leurs parents;

Considérant que, en application de l'art. 298 CC, il convient de faire droit à cette requête.

* * * * *

**PAR CES MOTIFS,
La Chambre civile :**

Ordonne l'audition de C _____ et de D _____.

Dit que celle-ci se tiendra le **mercredi 8 janvier 2025 à 14h15 pour C _____ et à 15h00 pour D _____**.

Les intéressés devront se présenter au greffe de la Cour de Justice, place du Bourg-de-Four 1, 1204 Genève, 2^{ème} étage.

Réserve la suite de la procédure.

Siégeant :

Madame Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ, juge déléguée; Madame Jessica ATHMOUNI, greffière.